FAPEO

Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

Communiqué de presse – 15/02/23

Deux heures de philosophie et de citoyenneté pour tous, c'est essentiel !

Le Collectif des Enseignants de Religions de l'enseignement officiel (le CEREO) relaie depuis ce samedi 11 février 2023 une communication qui incite les parents d'élèves à interpeller la FAPEO ainsi que différents ministres à faire entendre leur position : ce collectif d'enseignants s'oppose à l'idée de rendre facultatif les cours de religion et de morale dans les écoles officielles, au profit des cours de philosophie et citoyenneté qui seraient alors étendus à deux heures.

Pour votre complète information, ce projet fait l'objet d'une note de la ministre de l'Éducation qui la soumet actuellement aux acteurs représentatifs de l'Enseignement Officiel et qui sera soumise la semaine prochaine aux diverses associations concernées par cette mesure.

Pour rappel, la FAPEO appuie depuis de nombreuses années la volonté d'étendre le cours de philosophie et citoyenneté à deux heures par semaine. Ce cours permet de rencontrer des objectifs ambitieux : construire une pensée autonome et critique, se connaître et s'ouvrir à l'autre, construire la citoyenneté en droit et en dignité, s'engager dans la vie sociale et démocratique, etc. Il s'agit d'une formation qui permettra aux jeunes d'aborder des enjeux sociétaux tels que la lutte contre la désinformation, le repli identitaire, la montée des inégalités, le populisme, le radicalisme, le racisme, etc. Ces enjeux méritent qu'on leur consacre deux heures, pour tous les élèves ensemble. Un système scolaire qui sépare les élèves sur des bases convictionnelles au lieu de les rassembler ne permet pas d'atteindre ces ambitions et un véritable « vivre ensemble ».

Par ailleurs, la FAPEO défend le fait d'offrir aux parents qui le souhaitent, comme le prévoit la Constitution, la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) à un cours convictionnel de leur choix. D'après nos informations et ce que l'on peut lire dans la presse, cette possibilité sera toujours offerte aux parents qui le demandent. Il n'appartient pas à la FAPEO d'en définir les modalités. La FAPEO a attiré l'attention sur le fait que cette heure de cours convictionnelle soit offerte dans des temps praticables et dans le respect du bien-être des enfants (ni durant le temps de midi, ni le mercredi après-midi, ni le samedi matin).

Contact presse :

Véronique de Thier – RESPONSABLE POLITIQUE

0498 19 15 84 - veronique.dethier@fapeo.be

Joëlle Lacroix – SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

0474 64 09 11 - joelle.lacroix@fapeo.be